

Liste des délibérations proposées aux conseillers municipaux lors de la séance du 30 octobre 2023

Numéro	Objet	Résultat du vote	
	Désignation du secrétaire de séance	Mme Françoise CHASTEL	
	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2023	Unanimité	
D-2023-030	Budget principal : approbation de la convention relative à la répartition et à la prise en charge des frais d'hébergement du renfort saisonnier de gendarmerie pour la saison 2023	Unanimité	
D-2023-031	Budget principal : frais de mandat spécial relatif à la participation au 105ème Congrès des Maires	Unanimité des suffrages exprimés (15« pour », 3 « abstention »)	
D-2023-032	Budget annexe du port – Décision modification n° 1	Unanimité	
D-2023-033	Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées	Unanimité	
D-2023-034	Budget principal : Décision modificative n° 1	Unanimité	
D-2023-035	Ressources en eau – Approbation de la charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage! » - Autorisation de signature	Unanimité	
D-2023-036	Convention d'application 2023-2024 du contrat de gestion intégrée et de transition écologique du territoire de Thau 2020-2025 – Autorisation de signature	Unanimité	
D-2023-037	Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BOUZIGUES	Unanimité	
D-2023-038	Modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifié n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de BOUZIGUES	Majorité des suffrages exprimés (15 « pour », 3 « contre »)	
D-2023-039	Approbation de la convention territoriale globale à intervenir entre la CAF et la Commune de BOUZIGUES pour la période 2023-2027 et autorisation de signature	Unanimité	
D-2023-040	Rapport des représentants de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de la SEM locale BRL – Exercice 2022	Unanimité	
D-2023-041	Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Sète Agglopôle Méditerranée au titre des exercices 2017 et suivants par la chambre régionale des comptes.	Unanimité	

COMMUNICATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° décision	Date décision	Objet
DM-2023-014	02/10/2023	Acquisition de parcelles cadastrées section AM n° 94 et AM n° 95 par voie de préemption au titre des Espaces naturels sensibles
DM-2023-015	03/10/2023	Conclusion du contrat de prestation de services avec PYGMASOFT d'un montant de 1440 € TTC

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le présent document doit être affiché à la Mairie et publié sur le site internet de la Commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen des délibérations par le Conseil municipal.

AFFICHAGE: 6 novembre 2023